Campagne de prévention contre la traite des êtres humains (TEH) – Bus itinérant

Mardi 2 octobre 2018, 14h30, Foire du Valais, Martigny

La version orale fait foi.

Madame Emilie Ballestraz, Coordinatrice des opérations de lutte contre la traite des êtres humains à Berne

Madame Blagena Poscio, Présidente de la table ronde valaisanne pour la lutte contre la traite des êtres humains

Chers-ères représentantes et représentants des autorités cantonales et communales,

Mesdames, Messieurs, les représentants des médias,

Chers Invités, Mesdames, Messieurs,

En tant que cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, je me réjouis d'être ici pour ce point de presse. La traite des êtres humains est un crime et une violation grave des droits de l'homme. Cette thématique concerne mon département sous différents aspects, en particulier au niveau de la santé, mais aussi des affaires sociales.

La traite des êtres humains est un phénomène mondial et existe également en Suisse. Des personnes vulnérables sont trompées, forcées de travailler sous la menace ou poussées à la prostitution par la violence. Avec les mouvements migratoires et les fuites de populations entières de ces dernières années, la situation de la traite des êtres humains s'est aggravée.

Il existe différentes sortes de traites des êtres humains. Par exemple, la traite des êtres humains peut avoir lieu à des fins d'exploitation sexuelle ou d'exploitation au travail (travail forcé / services forcés).

La prostitution, l'exploitation et la violence vont de l'absence ou de la très faible rémunération, à la privation de nourriture, en passant par les maltraitances psychologiques, le manque de temps libre, l'isolement, les agressions corporelles et le harcèlement sexuel.

Les conséquences psychologiques et physiques sur les victimes de la traite des êtres humains sont graves. Par exemple, les femmes victimes de maltraitance qui demandent l'asile en Suisse sont fortement traumatisées. Elles ont fait l'objet de multiples exploitations et violences - certaines déjà dans leur pays d'origine, puis la plupart sur la route vers l'Europe et dans les " sûrs pays tiers " à partir desquels elles entrent en Suisse. Mais elles peuvent aussi être victimes de violence en Suisse.

La lutte contre la traite des êtres humains est un défi multiple qui, en plus de punir les auteurs, souligne également la nécessité d'aider les victimes. Les mesures suisses de lutte contre la traite des êtres humains reposent sur quatre piliers : la prévention, les procédures pénales, la protection des victimes et le partenariat. L'accent est mis, entre autres, sur la sensibilisation et l'information du public.

Le canton du Valais s'engage également dans la lutte contre la traite des êtres humains de diverses manières. Un mécanisme de lutte contre la traite des êtres humains a été mis en place en 2015.

La loi fédérale sur l'aide aux victimes régit les prestations juridiques, psychologiques, sociales, médicales ou matérielles, de même que les conseils fournis par les centres d'aide aux victimes (centre LAVI).

Depuis 2017, il existe en outre une loi contre la violence domestique qui prévoit des campagnes de sensibilisation ainsi que des mesures d'accompagnement aux victimes et aux auteurs de violences.

Étant donné que les abus et l'exploitation sont souvent difficiles à détecter, il est impératif de sensibiliser le public. Je me réjouis vivement que cette campagne de prévention soit réalisée ici.

Pour conclure, j'aimerais remercier sincèrement les organisateurs de cette campagne de prévention. J'espère que vous serez en mesure de sensibiliser de nombreuses personnes et de créer une prise de conscience accrue.

Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui participent à la lutte contre la traite des êtres humains et je vous souhaite beaucoup de ténacité dans la poursuite de votre engagement.